

## 88% : c'est, en une décennie, le taux de lauréats du concours de rédacteur nommés

Le Centre de Gestion du Doubs organise de nombreux concours, dont celui de rédacteur (catégorie B). Le recul est désormais suffisant pour analyser un sujet particulièrement sensible auprès des intéressés comme des collectivités qui procèdent au recrutement : la durée d'attente des lauréats sur la liste d'aptitude avant leur nomination comme stagiaire. Une analyse analogue avait eu lieu en 2004, la présente étude en est l'actualisation.

L'étude porte sur les sessions du concours dont la liste d'aptitude est close (trois années écoulées après la publication initiale). La distinction est opérée par session du concours, ainsi que par type de concours (externe, interne, 3° voie). Le suivi régulier des avis de nominations (quel lauréat est nommé dans quelle collectivité, à quelle date) permet de suivre trimestre après trimestre l'évolution de chaque liste d'aptitude.

### Du point de vue du lauréat

- pour les lauréats du concours externe, 2/3 sont nommés en un an. Au-delà de 15 mois, les nominations, qui n'existaient pas il y a 10 ans, sont très limitées. Le taux de radiation est en moyenne légèrement supérieur à 20 % (légère hausse sur les trois dernières sessions : environ 25 %) ; la moitié environ de ces lauréats radiés sont, apparemment, lauréat d'un autre concours de la fonction publique.
- en interne : la vitesse de nomination est particulièrement importante lors de l'ouverture de la liste d'aptitude (près de 90 % en un an), les radiations sont très rares.
- en 3° voie : on observe une évolution intermédiaire, assez proche de celle des lauréats du concours interne. En moyenne il y a moins de 10 % de radiés.

### Du point de vue de la collectivité qui recrute

Environ 60 % des lauréats du concours de rédacteur sont nommés dans le Doubs, majoritairement dans les collectivités non affiliées au Centre de gestion (Conseil régional, Conseil général, Besançon et Montbéliard ainsi que leur C.C.A.S. respectif). Ces derniers recrutent majoritairement des lauréats internes, alors que les collectivités de moins de 350 agents recrutent environ 45 % de lauréats externes. Proportionnellement, ce sont les collectivités de moins de 50 agents qui recrutent le plus de lauréats du concours de 3° voie.

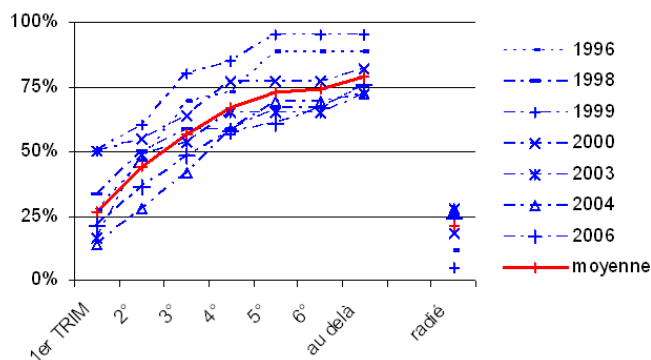
Dans les trois autres départements comtois, sont recrutés, pour plus de la moitié des lauréats du concours interne, pour un tiers des lauréats du concours externe, et pour 10 % des lauréats du concours de 3° voie.

Hors Franche Comté sont recrutés 10 % des lauréats ; deux sur trois sont des lauréats du concours externe.

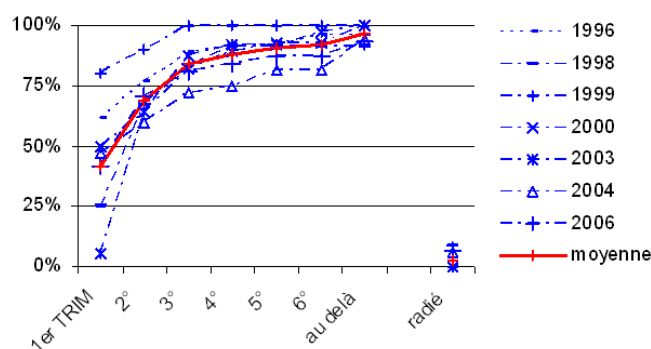
Cette étude permet de mieux cerner le véritable rythme de chaque type de liste d'aptitude, tout en relativisant la crainte de la radiation : cette situation extrême est limitée en volume, elle correspond souvent pour les lauréats du concours externe à la réussite à un autre concours.

Vincent COMOR

REDACTEUR : EXTERNE



REDACTEUR : INTERNE



REDACTEUR : 3° VOIE

